



PETITION DU COMITE DE BASE DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN DE N'LOHE
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

OBJET : MOTION

UNION DES POPULATIONS DU KAMERUN
SECTION KAMERUNNAISE DU RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE AFRICAIN
COMITES DE BASE DE N'LOHE (KAMERUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE)

A Monsieur le Président de la 4ème Commission de la 11ème session de
l'Assemblée Générale de l'ONU New-York (U.S.A.)

Monsieur le Président,

Le comités de base U.P.C. du village de N'lohé Kamerun Oriental, réunis en Assemblée Générale du 16 Décembre 1956, après avoir entendu toutes les interventions de tous les délégués concernant l'inauguration d'un petit dispensaire bâti et citerne d'eau installé récemment dans ce village ainsi qu'aux fameuses élections Territoriales du 23 Décembre 1956, adopte de voter une Motion de protestation contre ces mesures qui résultent qu'à des fins politiques.

Considérant qu'en date du 9 Décembre 1956 les autorités locales ont inauguré le dispensaire et citerne d'eau dans le village de N'lohé.

Considérant que ce jour ci, il y a eu plusieurs manifestations à savoir : chant en langue du pays et en français, course de bicyclettes, concours de boxe et diverses danses coutumières.

Considérant que quoique ce village de N'lohé n'est pas un poste administratif, le drapeau y a été hissé et puis le défilé des troupes militaires armés.

Considérant qu'à chaque manifestation il y a eu prise de poses de photos, ce qui définit que toute l'assistance était photographiée.

Considérant que tant de poses de photos prises serviront de pièces à conviction aux colonialistes français devant la présente assise de la 11ème session de l'Assemblée Générale de l'ONU.

Considérant que le défilé militaire dans cette localité aboutit à intimider la population de cette localité à voter involontairement les élections repoussées par le peuple kamerunais qui prétendent l'intégration dans l'Union Française par Canal de la loi-Cadre.

Considérant que le discours prononcé par un valet du nommé TCHATPET Galep prouve qu'il est commissionnaire des colonialistes français. Il ressort de ce discours que : quiconque ne votera pas le 23 Décembre 1956 les élections Territoriales sera emprisonné et infligé d'une lourde amende de 24.000 à 40.000 francs C.F.A.

EN CONSEQUENCE

Cette inauguration avait pour but de profiter l'occasion pour cueillir les cartes de photos pour servir des pièces convaincantes pour contrecarrer les revendications Nationales kamerunaises devant la 11ème session de l'Assemblée Générale de l'O.N.U. Nous vous envoyons comme preuve les copies de photos prises^{1/} lors de cette inauguration et ainsi que les numéros des véhicules transportés ces troupes militaires.

Suivent les numéros des véhicules

2809.C3, 9335.C2, 4400.C.3, 59.CA G.T. boxeurs, 0103.CA 4.M, 471.C.4, 2858.CA, 9858.CA, 9419.C3 T courssiens. 8448.C3, 5543.C3, 4837.C2, 8367.C3, 2293.CA, 3245.CA, 9225.CA, 1925.CA, 2369.CA, 3970.C2, 0117.CA, 4289.C3, 8529.C2, 3481.CA, 3269.CA, 4220.CA, 3412.CA, 4925.C3, 2582.CA, 204.CA, 5345.C3, 3551.C3, 3286.CA, 3132.CA, 5448.C3, 3095.CA, 445-154.CA G. Nationale, 5868.C3, 445-162, CA, 2137, CA, 4849.C2, 2525.CA C.M.N.A. N° 4, 2122.CA, T.G. COLOS, 2756 O.R.P., 2387.CA P.D.F., 3239.CA Genie, 0124.C4, 2193.CA, 9357.C3, 2477.CA, 0584.C2, 6377.CA, 6755.C3 T.C., 6193.C3, 445-144, Rurak, 2275.CA, 2262.CA, 4602.C2, 8065.C2, 2094.CA, 9419.C3, 7838.C3, 9355.C2, 7732.C2, 0030.C3, - soit au total de 66 véhicules.

^{1/} Note du Secrétariat : Les photographies mentionnées comme annexes sont conservées par le Secrétariat et seront mises à la disposition des membres du Conseil de tutelle sur demande.

Nous protestons avec la dernière énergie contre ces mesures d'intimidations et escroquerie politique du Gouvernement français. Demandons incessamment la Réunification et l'Indépendance immédiates du Kamerun conformément à l'article 76 b. de la Charte des Nations-Unies. Soutenons la PROCLAMATION COMMUNE DU 22 Avril 1955 signée par les Mouvements Progressistes du Kamerun.

Vive le Kamerun Unifié et Indépendant, Vive le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, Vive la Paix dans le monde entier, Vive l'O.N.U.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Pour le Bureau de la séance :

Président :

NOUME Jean (signé) illisible

Secrétaire

M'BOUTENG Daniel (signé) illisible

Assesseurs :

TCHAKOTE NOA, TCHAMBA Alfred, NKEMADJOU Joseph, NGASSA Moïse
(signé) illisible

Nlohé^{2/}, le 16 Décembre 1956

2/ Note du Secrétariat : Cette communication a été envoyée de Tombel, Cameroun sous administration britannique.